

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR PAR TAPING – APPROFONDISSEMENT

Formation de DPC ouverte aux Masseurs-kinésithérapeutes, IDE, Pédiatres-podologues, contenant une action de formation continue d'une durée de 2 jours (14 heures).*

Cette formation de 2 jours est aussi ouverte aux Ostéopathes (profession hors-DPC) en tant que formation professionnelle continue de développement des compétences.

Objectifs :

Le TAPING est une méthode non invasive et non médicamenteuse qui permet de soulager de nombreuses pathologies. Popularisé par le sport de haut de niveau, l'art du TAPING est un outil devenu incontournable en cabinet.

Les objectifs de cette formation de niveau 2 sont :

- D'approfondir les connaissances et les compétences en TAPING musculaire.
- De disposer de nouveaux outils utiles dans les traitements de pathologies communes afin d'étendre son champ d'intervention.

Méthode : Chaque technique est abordée de manière théorique puis systématiquement appliquée en travaux pratiques. Un livret reprenant les points essentiels de la formation est fourni aux stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION

1ER JOUR

- **Retour d'expérience et points de rappel du niveau 1 (Les fondamentaux)**

- **Le cross Tape :**

Principes et différentes techniques de pose

Apport dans différentes pathologies (musculaires, neurologiques, viscérales, céphalées)

- **Tape neuro-musculaire :**

Tronc et membres supérieurs (Rizarthrose, Canal carpien, Coiffe des rotateurs, les abdominaux, le piriforme, le diaphragme, psoas...)

- **Taping vasculaire** (Engelure, Syndrome de Raynaud)

- **Taping neurologique** (nerf sciatique, nerf fémoral, nerf radial, nerf ulnaire...)

- **Tape Viscéral** (Règles douloureuses, troubles digestifs)

2EME JOUR

- **Taping lymphatique**
- **Tape Métamérique**
- **Morpho taping** : Scoliose, Rotation de membre, genu recurvatum ...)
- **Taping et pathologie du sportif** : (Periostite, tennis elbow, pubalgie ...)
- **Taping Pédiatrique** : Pathologies courantes de l'enfant
- **Tape et cicatrices**
- **Les Protocoles** : les protocoles de synthèse portant sur l'ensemble du programme pour aller directement à l'essentiel en cabinet.

CONCLUSION : Résumé et évaluation des connaissances acquises.

Note : formation présentielle interentreprises de développement des compétences (durée : 2 jours soit 14 heures), groupes limités à 20 participants. Evaluation des connaissances acquises en fin de formation.

Moyens pédagogiques : apports théoriques par présentation sur vidéoprojecteur, bandes TAPING : partie pratique.

INTERVENANT

Yoann CARRARA

Pédicure-Podologue diplômé d'état en 2007

Diplômé universitaire en podologie du sport

Certifié en Posturologie clinique et Reprogrammation posturale globale

Exerce en libéral dans un cabinet spécialisé en podologie du sport et en posturologie.

DATES ET LIEUX

Horaires (sauf indication contraire) : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

(Repas de midi en commun) Prochaine session en corse :

Vendredi 03 avril 2020 et samedi 04 avril 2020

A BASTIA

TARIF ET PRISE EN CHARGE

(Sous réserve de publication par l'agence nationale du DPC)

Tarif pour les 2 jours de formation DPC : 546,00 € (exonéré de TVA)

Libéraux : IDE ou Masseur-kinésithérapeute avec prise en charge par l'Agence Nationale DPC* (dans la limite de votre enveloppe annuelle) : le barème ANDPC de votre profession étant supérieur ou égal au tarif de cette formation, votre prise en charge avec délégation de paiement de l'ANDPC – Agence Nationale du DPC vous évite de nous verser une participation. De plus, après formation, vous percevrez l'indemnisation ANDPC pour perte de ressources selon le barème de votre profession.

Libéraux : Pédicure-podologue avec prise en charge par l'Agence Nationale DPC* (dans la limite de votre enveloppe annuelle) : le barème ANDPC de votre profession étant insuffisant pour couvrir la totalité du coût de cette formation DPC (546€), vous devrez, en plus de votre prise en charge avec délégation de paiement de l'ANDPC – Agence Nationale du DPC, nous verser, pour les 2 jours de formation DPC, une participation de 106€ (exonérée de TVA). De plus, après formation, vous percevrez l'indemnisation ANDPC pour perte de ressources selon le barème de votre profession.

Libéraux sans prise en charge par l'Agence Nationale DPC : vous devrez nous régler 546€ (exonéré de TVA) pour les 2 jours de formation. Lors de votre inscription, nous vous remettons les documents vous permettant de déposer avant le début de la formation une demande de prise en charge sur le site Internet du FIF-PL ; si elle vous est accordée (en fonction de votre enveloppe annuelle FIF-PL), vous recevrez après réalisation de la formation un remboursement partiel du FIFPL, selon le barème FIF-PL de votre profession.

Salariés : Vous devrez nous régler 546€ pour les 2 jours de formation au plus tard le premier jour de la session. Lors de votre inscription, nous vous fournirons le dossier permettant à votre employeur de demander un remboursement par son OPCO.

Plus d'informations pour trouver votre OPCO sur :

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

*Joindre un chèque de caution de même montant que celui de votre prise en charge avec délégation de paiement

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter Mme VIRGITTI au 06 78 92 69 83

FORM'ACTION lotissement Dami - Lieu-dit Mezzane
20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
formaction.corse@gmail.com